COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE
PROCÈS-VERBAL N°01

Présent : M. BRET Vincent - M. BERTRAND Patrick – M. FLAUD Ivan – Mme COURTIAL Laurence – M. GIRON Patrick – M. KERDO Joël - M. WEBER Stéphane – M. COQUELLE Jean-Yves – M. MLYNARCZYK Adrien – M. HAVARD Clément.

CONVOCATION

La Commission d'Appel se réunira le

Lundi 16 novembre 2026 à 20h30

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

A 20h30 elle examinera le dossier :

N° 7 de la décision des règlements relative au match US Mours 2 / AS de PIC –
US MOURS interjetant appel de la décision de la Commission des règlements qui mentionne que le club de l'AS du PIC est en 3ème année d'infraction pour la saison 2027/2028 alors qu'il n'est pas en infraction pour la saison 2026/2027.

Match concerné : 04/10/2026 US MOURS 2 / AS DU PIC 1 D3 poule A

Sont convoqués :

US MOURS
L'éducateur responsable d'équipe Mours 2
M. le Président du club ou son représentant dûment mandaté.

Club AS de PIC 525332
M. L'éducateur responsable d'équipe
M. le Président du club ou son représentant dûment mandaté.

M. le Président de la Commission des règlements ou son Représentant.
M. le Président de la Commission du statut de l'arbitrage.

Le 01/11/2026

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION Vincent BRET
LE VICE PRESIDENT Joel KERDO